

HABITAT JEUNES

Tiers-lieux



Guide pratique



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la conception de ce guide.

Merci à Marnia Bouhafs (Association Les Hauts de Belleville), Marie-Noëlle Chalumeau (Association Escale et Habitat), Bruno Chéron (Maison d'accueil du pays de Redon), Fanny Guyot (Logis des jeunes de Provence), Céline Lacôte (Adali Habitat), Virginie Ouin (Association Noël Paindavoine), Daniel Parizot (Association Clairvivre-Wogenscky), Jérôme Pascaud (Association du FJT de Saint-Amand-Montrond), Stéphanie Sire (Poitou Habitat Jeunes), Emmanuel Vantard (Habitat Jeunes Besançon), ainsi qu'à l'ensemble des équipes des adhérents du mouvement Habitat Jeunes sollicitées dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Coordination, conception : Paul Foyart, Unhaj

Maquette et mise en page : Emilie Pourquery, Unhaj

Crédit dessins : Emma Mongenot

Mars 2026



Édito



Marianne Auffret

Directrice générale de l'Unhaj

“Bien plus qu’un logement !”, disons-nous souvent de nos projets. Copié mais jamais égalé, le projet Habitat Jeunes n’est pas pensé comme un simple lieu d’hébergement, mais comme un point de passage : un espace où l’on habite, et surtout d’où l’on part à la rencontre du monde. Très tôt, le réseau a fait le choix d’ouvrir ses portes, de se frotter à son environnement, et de construire des liens durables avec les acteurs économiques, sociaux, culturels et citoyens des territoires.

Ce qui est aujourd’hui qualifié de “tiers-lieu” fait, en réalité, partie de l’ADN du projet. Derrière les murs des résidences, il ne s’agit pas seulement de loger, mais de faire circuler des idées, des pratiques et des publics. Les espaces se transforment, les usages se croisent, et les jeunes y trouvent des prises pour s’inscrire dans la vie locale.

Partout, l’Unhaj observe cette capacité à décroquer, à créer du commun là où il n’allait pas de soi. Dans des contextes parfois fragiles, les structures du réseau deviennent des points d’appui, des lieux où se retissent des liens et où s’inventent des réponses concrètes.

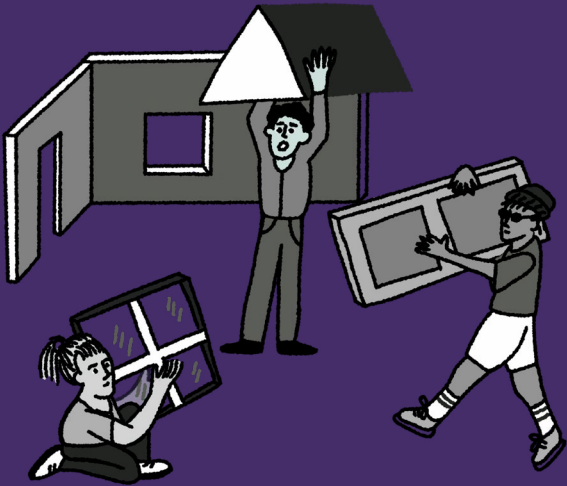
Le développement de ces tiers-lieux était loin d’être une évidence. Loin s’en faut ! Les tiers-lieux relèvent d’une certaine technicité, s’appuient sur une ingénierie financière et organisationnelle intéressante à observer et transmettre. Car ce rôle ne s’improvise pas. Il s’inscrit dans le temps long, en écho à notre partenariat ancien avec l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le soutien du ministère chargé de la Ville. Une relation qui reconnaît ce que l’Habitat Jeunes produit réellement : non seulement du logement, mais des espaces vivants, utiles, et profondément ancrés dans leur territoire.

Bonne lecture !

Sommaire

Introduction	Contexte.....	6
	Cadrage de l'étude.....	8
	Caractérisation des tiers-lieux Habitat Jeunes	11
	Bibliographie.....	14
page 15 Partie 1	Des lieux pour mieux accompagner les jeunes	
	Constats.....	16
	Enjeux.....	18
page 21 Partie 2	Propositions	20
	Des lieux pour réinventer les modèles économiques	
	Constats.....	22
page 27 Partie 3	Enjeux.....	25
	Propositions	26
	Des lieux pour tisser de nouveaux liens	
Annexe	Constats.....	28
	Enjeux.....	31
	Propositions	32
	Synthèses des propositions.....	34
	Liste des fiches	35

INTRODUCTION



INTRODUCTION

CONTEXTE

À partir de 2015, au tournant des 60 ans d'existence du réseau, le mouvement Habitat Jeunes s'est engagé dans une réflexion sur les transitions sociales, démocratiques, économiques, écologiques ou encore numériques, et à la manière dont les acteurs Habitat Jeunes pouvaient les accompagner.

Le regard sur l'Habitat Jeunes a progressivement évolué, assumant un périmètre élargi au bénéfice des résident-es, des jeunes, et des territoires. La notion de résidences « Vaisseaux Amiraux » s'est développée. Elle décrit les structures du réseau auxquelles vont être rattachées des missions liées à l'accompagnement et au logement, mais également des actions en faveur de l'emploi, de la citoyenneté ou encore de la transition écologique.

Ce terme s'inscrit dans la continuité du projet collectif du réseau : une approche associative centrée sur la jeunesse, articulée avec un engagement global en faveur d'une société plus solidaire.

En lien avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Unhaj a souhaité étudier plus précisément le développement de dispositifs qui incarnent le nouveau rôle des acteurs Habitat Jeunes dans les territoires : les tiers-lieux.

UNE RÉFLEXION ENGAGÉE SUR LES ESPACES COLLECTIFS

Le réseau est engagé de longue date sur une réflexion concernant la place et l'usage des espaces communs au sein des résidences, qui constituent

une caractéristique forte des ensembles collectifs gérés ou relevant de la propriété des adhérents du réseau.

Ces réflexions ont abouti en 2020 à un travail interrogeant toujours l'accompagnement des transitions, cette fois sous l'angle des espaces et des usages, en lien avec l'Unhaj Bretagne, puis à un guide architectural produit par l'Unhaj Occitanie.



Résidence Habitat Jeunes Escale et Habitat à Blois © DR

Un travail important mené par l'Unhaj et achevé en 2025, visant à cartographier le bâti Habitat Jeunes sur l'ensemble du territoire, marque cette volonté collective de disposer de connaissances communes et d'un diagnostic consolidé pour mieux outiller les acteurs dans leur transition.

Cette étude s'intéresse notamment aux espaces collectifs des résidences, ainsi qu'à celles développant des tiers-lieux.

Au-delà des enjeux bâtimentaires, l'interrogation sur les transitions du modèle Habitat Jeunes s'est portée sur les modèles économiques des structures. Historiquement implantés au sein des Foyers de jeunes travailleurs (FJT), les services de restauration collective représentent environ 25 % du chiffre d'affaires des adhérents du réseau.

INTRODUCTION

Tendance de fond depuis des années, la fragilisation de l'équilibre financier de ces restaurants a été accélérée par la crise Covid.

Les produits issus de cette activité demeureront négatifs jusqu'en 2023, et leur part dans l'exploitation globale de la résidence est en recul.

Si on constate de grandes disparités selon les situations, l'enjeu du renforcement de l'attractivité de ces services ou de leur transformation est prégnante au sein du réseau.

UN ENJEU DE POSITIONNEMENT DES ACTEURS HABITAT JEUNES

Le modèle économique des structures est sous tension : tassement des produits, financements socles (PSE CAF et AGLS) ne couvrant qu'une partie des charges d'exploitation, elles-mêmes en hausse, subventions de plus en plus difficiles à obtenir ou à conserver ... Les acteurs du réseau doivent sans cesse trouver de nouvelles solutions pour mener à bien leurs missions.

Dans ce contexte, les acteurs Habitat Jeunes mènent un travail visant à agir directement sur les indicateurs économiques, et plus globalement à diversifier leurs actions afin d'équilibrer les modèles.

Dans ses différents plaidoyers, le réseau porte des propositions qui dépassent les missions de logement et d'accompagnement, positionnant les acteurs Habitat Jeunes comme des rouages essentiels de la cohésion sociale, notamment par le développement d'espaces de rencontre et d'échange dédiés.

À l'occasion du plaidoyer formulé pour les élections municipales 2026, le mouvement Habitat Jeunes porte pour la première fois le développement

d'espaces de rencontre et d'expérimentation par des adhérents du réseau : c'est-à-dire de tiers-lieux.

Le monde de l'Habitat Jeunes s'est donc approprié la notion de tiers-lieu étape par étape. L'une de ces étapes est la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour le compte du ministère chargé de la Ville, prévoyant un focus particulier sur les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Le guide tiers-lieux s'inscrit en effet dans ce cadre, et constitue le premier travail dédié du réseau sur cette thématique.



FJT/MJC des Hauts de Belleville à Paris © DR

INTRODUCTION

CADRAGE DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est la réalisation d'un livrable comportant un livret technique qui caractérise les tiers-lieux du réseau. Ce document vise à outiller les adhérents pour la réalisation de ces projets.

Une dizaine de monographies ont ainsi été réalisées, et leur contenu est venu nourrir le livret technique. Ces fiches permettront par la suite de mettre en avant les bonnes pratiques afin de faciliter leur essaimage.

La moitié de ces monographies a concerné des résidences implantées en QPV, afin de souligner leurs spécificités, dans une optique territoriale propre aux politiques publiques en matière de tiers-lieux (*voir plus bas*).

Ces productions ont vocation à s'articuler avec l'animation d'un groupe de travail composé d'adhérents Habitat Jeunes, dont le premier s'est réuni début 2026. Ce moment d'échange collectif a permis de souligner les besoins d'outillage, notamment au regard du fonctionnement et des modèles économiques de ces lieux, ainsi que le rôle que peuvent jouer ces espaces au niveau des liens avec les différents partenaires.

Un autre enjeu s'est rapidement imposé : celui de la définition des tiers-lieux au sein du réseau Habitat Jeunes.

ENJEUX DE DÉFINITION

Élaborée par Ray Oldenburg en 1989, la notion de tiers-lieu vise à caractériser les lieux de

sociabilité informelle, qui ne constituent ni un espace domestique, ni un espace professionnel. Ce terme est forgé dans un contexte socio-urbain états-unien en pleine transformation dans l'après-guerre, marqué par une spécialisation fonctionnelle croissante des quartiers de villes.

Ce concept aux bords flous a fait l'objet de différentes interprétations par le monde de la recherche. En France, Antoine Burret insiste notamment sur la dimension de sociabilité de ces espaces, qui participent à structurer le capital social.

Le rôle urbain que les tiers-lieux sont amenés à jouer est également étudié, dans une perspective de géographie critique, par exemple avec les analyses de Raphaël Besson, qui s'interroge sur la manière dont les pouvoirs publics s'emparent de la notion, ou de Hugues Bazin qui développe l'idée de tiers-espace. Cette approche politique de la notion de tiers-lieux s'inscrit dans son histoire longue, notamment via le développement des Hackerspace dès les années 1980 en France, marqués par leur dimension militante.



Résidence Les Oiseaux à Besançon © DR

INTRODUCTION

Conserver la force politique de ces espaces, compris au regard de leur institutionnalisation croissante, et parfois de leur marchandisation, constitue un enjeu majeur des relations avec les pouvoirs publics et les partenaires. Cet enjeu a bien été identifié par les adhérents du réseau Habitat Jeunes, en lien avec le projet politique porté par le mouvement.

En résumé, 3 critères peuvent permettre de définir un tiers-lieu :

- Un espace qui favorise les nouvelles sociabilités entre des personnes différentes.
- Un espace de démarchandisation des échanges, par une implication des personnes qui le fréquentent dans une production collective, ou la mise en avant de la notion de valeur d'usage.
- Un espace d'engagement citoyen et politique visant à incarner une vision subversive de l'espace urbain.

DES TIERS-LIEUX HABITAT JEUNES

Espaces transitionnels entre le cadre individuel et domestique, brassage social des publics, valeurs de l'éducation populaire associant pleinement les jeunes et encourageant à la rencontre, engagement citoyen... **les FJT ont pu constituer dans de nombreux cas des tiers-lieux avant l'heure.**

Le rapprochement des FJT avec les tiers-lieux se fait d'abord par leurs liens avec les structures travaillant l'engagement collectif et l'émancipation à compter des années 1950, notamment dans les quartiers populaires. MJC, Maisons de quartiers,

Missions locales, Centres sociaux... Le réseau Habitat Jeunes s'inscrit dans un cadre collectif au sein duquel les associations, soutenues par la puissance publique, ont pu expérimenter et développer des lieux de sociabilités nouvelles, en dehors des relations marchandes et visant à promouvoir des valeurs fortes de solidarité.

Comme l'ensemble des tiers-lieux, ceux développés par des acteurs Habitat Jeunes s'inscrivent très fortement dans un contexte local et voient leurs fonctionnements et leurs objectifs en être largement empreints. Ils peuvent parfois revendiquer le terme de tiers-lieu, et correspondre fortement à l'imaginaire collectif de ces espaces. Ils peuvent parfois s'en distancer davantage.

Par les projets qu'ils portent, les acteurs Habitat Jeunes s'inscrivent dans un mouvement global de création et de gestion d'espaces-autres, de lieux-ressources qui constituent des infrastructures sociales au sein des territoires.

UNE OPTIQUE TERRITORIALE

Au travers de l'AMI Nouveaux lieux, Nouveaux liens porté par l'ANCT, plusieurs programmes de financement ont structuré le développement d'une véritable politique publique en matière de tiers-lieux (Fabriques de territoires, Manufactures de proximité et DEFFINOV). Au total, un investissement de plus de 120 millions d'euros a permis de soutenir près de 700 tiers-lieux sur la période 2018-2026.

Un investissement de plus de 120 millions d'euros a permis de tripler le nombre de tiers-lieux en France entre 2018 et 2026

INTRODUCTION

Depuis 2019 la politique de développement des tiers-lieux s'est articulée avec un objectif de maillage du territoire, et notamment des zones les plus défavorisées, en milieu urbain comme rural. Environ 300 lieux ont été soutenus en QPV ou en ruralité sur la période.

Cette optique territoriale se retrouve ailleurs en Europe, et fait écho à une vision partagée des pouvoirs publics qui perçoivent ces dispositifs comme un moyen de revitalisation de territoires en difficulté, pouvant trouver un « marché » et développer une activité là où le secteur privé ne le pourrait pas.

L'implantation des résidences Habitat Jeunes en QPV ou en ruralité fait partie intégrante de l'histoire du réseau : plus d'un tiers des logements gérés par ses associations s'y trouvent. Ses membres assument depuis longtemps un rôle de cohésion territoriale, par l'accueil des jeunes qui en sont issues, mais aussi par les liens associatifs qui y sont tissés, notamment avec les autres acteurs de l'éducation populaire (MJC...).

S'articulant avec les guides produits dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour le compte du ministère chargé de la Ville, le travail mené sur les tiers-lieux au sein du réseau Habitat Jeunes marque une étape dans la réflexion sur le rôle que peuvent jouer ses membres pour accompagner les transitions, au cœur des territoires les plus vulnérables.

MÉTHODE

La réalisation de ce livrable s'est appuyée sur un travail de recensement des tiers-lieux au sein du réseau Habitat Jeunes, à l'occasion de la cartographie du bâti réalisée en 2025 et de l'envoi de questionnaires dédiés.

Une trentaine de dispositifs ont été identifiés sur le territoire (soit plus de 10 % des adhérents du réseau). Parmi ceux-ci, 10 ont été retenus pour faire l'objet d'une monographie dédiée, réalisée à l'occasion de plusieurs échanges avec les associations gestionnaires, et d'un déplacement sur site dans la plupart des cas.

La sélection des 10 monographies a pris en compte des critères de représentativité géographique et thématique, ainsi que l'implantation de la moitié des résidences concernées en QPV. L'ensemble des fiches ont été validées par les associations porteuses des tiers-lieux étudiés.

À la suite d'une analyse documentaire et de la réalisation d'entretiens préalables avec des têtes de réseaux tiers-lieux (Association nationale des tiers-lieux, Cap tiers-lieux...), un groupe de travail interne au réseau a été réuni afin d'en fixer les principaux objectifs.



Résidence Les Oiseaux à Besançon © DR

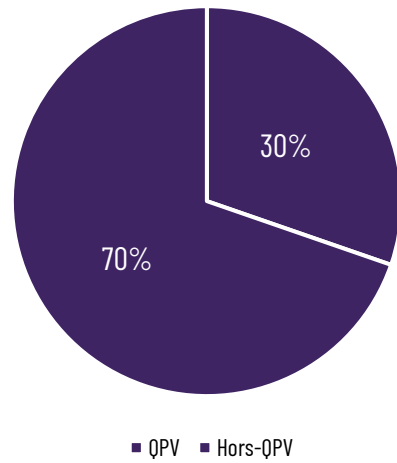
CARACTÉRISATION DES TIERS-LIEUX HABITAT JEUNES

En 2026, 33 espaces ouverts et partagés s'apparentant à des tiers-lieux ont été identifiés au sein du réseau Habitat Jeunes.

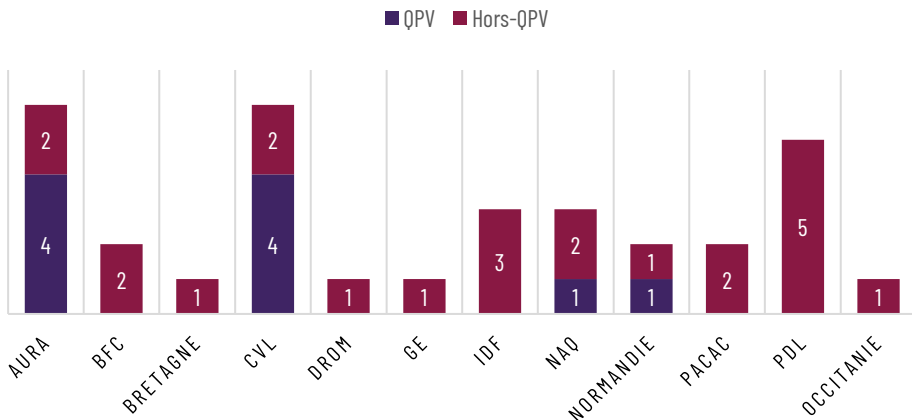
Ces sites sont répartis sur la quasi-totalité du territoire métropolitain, avec 12 régions représentées. 3 régions connaissent une concentration plus importante de tiers-lieux : 6 en Auvergne-Rhône-Alpes comme en Centre-Val de Loire, et 5 dans les Pays de la Loire.

À noter également une sur-représentation de ces espaces au sein des résidences situées en QPV : environ 30 % d'entre eux sont implantés dans ces quartiers politique de la ville, tandis que cela est le cas pour moins d'un quart des logements gérés par des adhérents du réseau. La majorité des tiers-lieux sont concernés en Auvergne-Rhône-Alpes et en Centre-Val de Loire.

Tiers-lieux Habitat Jeunes situés en QPV

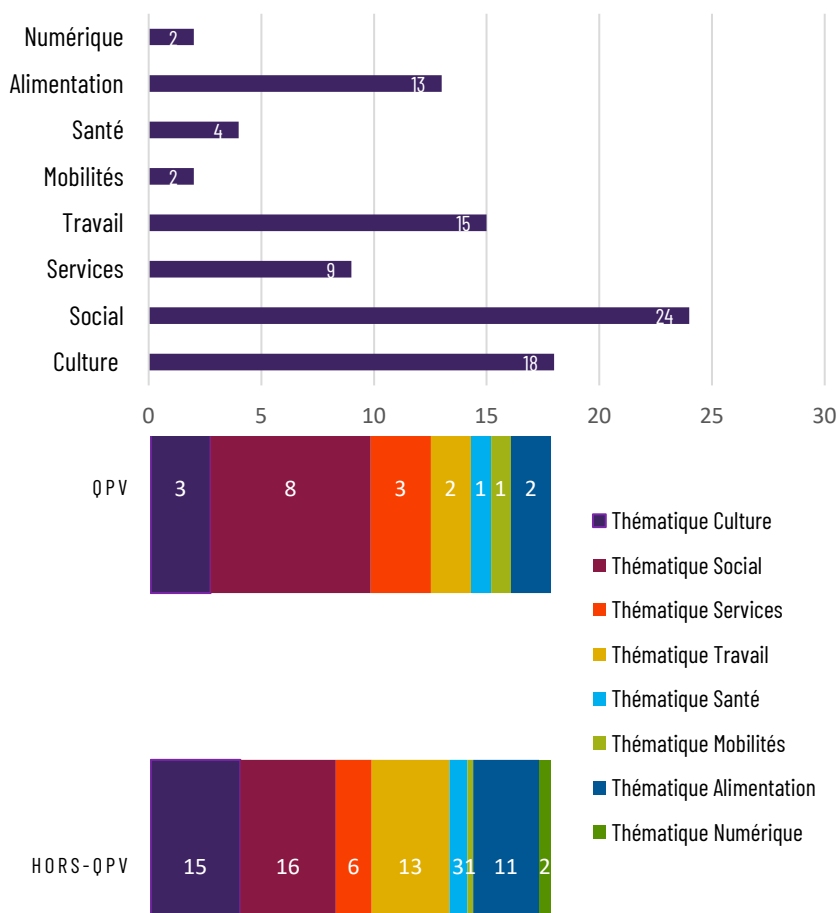


Répartition régionale
Tiers-lieux Habitat Jeunes



INTRODUCTION

Thématiques des tiers-lieux du réseau Habitat Jeunes



Cette géographie fait écho à l'historique du réseau au sein des géographies prioritaires, aux caractéristiques propres à ces résidences (présence d'une restauration collective...), à l'intensité des liens associatifs dans ces territoires ou encore aux politiques publiques qui leur sont destinées.

Au niveau des thématiques abordées par les tiers-lieux Habitat Jeunes, on constate l'importance des sujets liés à la culture, au social, au travail et à l'alimentation. Cela recoupe les activités sociales des gestionnaires de FJT (social et travail), ainsi que la présence historique de services de restauration collective au sein du réseau et le développement plus récent d'épiceries solidaires documenté par l'Unhaj (alimentation).

INTRODUCTION

Si les thématiques abordées entre les tiers-lieux Habitat Jeunes en QPV et hors-QPV se recoupent largement, on constate une sur-représentation des enjeux sociaux et liés à l'accès aux services (accompagnement aux droits...) au sein des quartiers prioritaires.

Le recensement réalisé en 2023 par l'Observatoire des tiers-lieux dresse un panorama des 3 500 tiers-lieux présents sur l'ensemble du territoire . Il permet d'identifier les caractéristiques propres aux tiers-lieux Habitat Jeunes.

Au regard de l'implantation en géographie prioritaire, l'optique territoriale des politiques publiques en matière de tiers-lieux amène à une couverture importante des QPV : en 2021, un tiers d'entre eux étaient doté d'un tiers-lieu au sein du quartier ou à proximité immédiate de ce dernier . Cela fait donc écho à la répartition des dispositifs relevant des acteurs Habitat Jeunes.

Concernant les thématiques abordées, les tiers-lieux Habitat Jeunes s'inscrivent dans la dynamique nationale par le fait qu'ils abordent les thématiques liées au travail (co-working, Fablab, formation...) ou à la culture, pour plus de la moitié d'entre eux.

Ils se distinguent néanmoins par leur intervention dans le domaine social (plus de deux tiers des tiers-lieux Habitat Jeunes, contre 18 % au niveau national), ou la place qu'ils accordent à l'alimentation (plus de la moitié des tiers-lieux Habitat Jeunes contre 21 % au niveau national).

À noter également que les tiers-lieux au niveau national se caractérisent par l'importance donnée aux activités de formation, de médiation numérique ou d'économie circulaire et de réemploi. Si de nombreux dispositifs portés par des acteurs Habitat Jeunes abordent ces thématiques, ces derniers demeurent attachés à un contexte local.

Concernant enfin leurs modalités de fonctionnement, les tiers-lieux Habitat Jeunes ressemblent à l'ensemble du tissu national : portés par des acteurs associatifs dans la majorité des cas, ils intègrent des bénévoles dans leur fonctionnement et reposent sur des financements hybrides comportant une part d'autofinancement et des subventions issues de différents partenaires.

Certaines spécificités caractérisent néanmoins les dispositifs portés par les acteurs Habitat Jeunes : une dimension plus associative en raison de la nature des adhérents du mouvement, ainsi qu'une structuration moins aboutie, au niveau des modèles économiques ou des équipes salariées. En effet, alors que plus de la moitié des Tiers-lieux disposent d'un-e chargé-e de communication et/ou d'un-e facilitateur-riche / coordinateur-riche, ce poste reste très rare au sein du réseau (quelques exemples à Reims, Cannes...).



FJT de Saint-Amand-Montrond © DR

INTRODUCTION

BIBLIOGRAPHIE

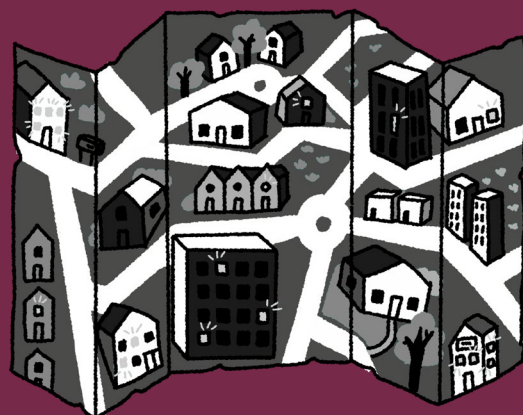
- *Cartographie des Tiers-lieux en 2021*, La Tribune Fonda, 2022.
- *Dynamique des Tiers-lieux en Europe*, étude exploratoire, CEREMA, ANCT, 2023.
- *Épiceries solidaires en résidences*, guide pratique, Unhaj, 2025.
- *État des lieux du parc des résidences collectives Habitat Jeunes*, Unhaj, 2025.
- *Guide architectural : Résidence Habitat Jeunes*, Urhaj Occitanie, 2024.
- *How social infrastructures saves lives. A quantitative analysis of Japan's disasters*, Daniel Aldrich, Japanese Journal of Political Science, N°24, 2023.
- *Jeunes, travailleur-ses et habitant-es d'un quartier populaire*, Unhaj, 2025 et *Jeunes, travailleur-ses et habitant-es d'un territoire rural*, Unhaj, 2025
- *L'âge du Faire. Hacking, travail et anarchie*, Michel Lallemand, Le Seuil, 2015.
- *La centralité populaire des Tiers-espaces*, Hugues Bazin, L'Observatoire, n°52, 2018.
- *La situation économique des RHAJ : État des lieux à partir d'un échantillon de 32 résidences Habitat Jeunes*, Unhaj, 2025.
- *Le soutien de l'État aux Tiers-lieux sur les territoires*, ANCT, 2023.
- *Quand un Tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation*, Martin Azam, Nathalie Chauvac et Laurence Cloutier, Recherches sociologiques et anthropologiques, n°46-2, 2015.
- *Recensement des Tiers-lieux en France*, France Tiers-lieux, 2023.
- *Reconnaître le droit de cité des jeunes*, plaidoyer de l'Unhaj pour les élections municipales 2026.
- *Refaire le monde en Tiers-lieu*, Antoine Burret L'Observatoire, n°52, 2018.
- *Réussir les transitions de l'offre Habitat Jeunes, Transformer les espaces et les usages pour accompagner les transition*, guide Unhaj et Urhaj Bretagne, 2020.
- *Réussir les transitions, vers une société plus solidaire, conviviale et créative*, actes des Universités d'automne Habitat Jeunes, 2015.
- *Rôle et limites des Tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines*, Raphaël Besson, Territoire en mouvement, n°34, 2017.
- *Sécurisons les parcours des jeunes, pour une société plus accueillante*, plaidoyer de l'Unhaj pour les élections législatives anticipées 2024.
- *The Great good place*, Ray Oldenburg, 1989



Résidence Habitat Jeunes Escale et Habitat à Blois © DR

Partie 1

Des lieux pour mieux accompagner les jeunes



Partie 1

CONSTATS

Le développement de tiers-lieux au sein des résidences Habitat Jeunes contribue à faire évoluer les pratiques des équipes, et à modifier les projets portés par les associations gestionnaires.

Sans constituer une rupture avec le projet Habitat Jeunes, reposant sur le brassage des publics et l'émancipation des jeunes en recourant aux valeurs et aux méthodes de l'éducation populaire, ces espaces vont permettre d'accomplir encore davantage les objectifs portés par les acteurs du mouvement.

UN CONTEXTE FAVORABLE POUR BRASSER

LES PUBLICS

La mixité sociale est au cœur du projet Habitat Jeunes. Les acteurs du mouvement doivent en effet veiller à un équilibre entre les différents publics qu'ils sont amenés à accueillir afin d'assurer une cohésion.

Dans un contexte de spécialisation des dispositifs de logement accompagné destinés aux jeunes, les acteurs Habitat Jeunes voient de manière croissante se concentrer un public cumulant des difficultés au sein des résidences. Cette spécialisation modifie profondément le fonctionnement de la structure, au regard des besoins en accompagnement des personnes.

Le développement d'activités dépassant le cadre strict du logement et de l'accompagnement, ainsi que son identification sur le territoire comme lieu de vie permet le fléchage de jeunes disposant de davantage de ressources financières ou sociales.

C'est notamment le cas au sein de la résidence des Oiseaux à Besançon (Bourgogne-France-Comté), qui bénéficie d'un regard extrêmement positif dans le département en raison des actions culturelles qui sont menées (cinéma, concerts, expositions...), et donc d'un bouche-à-oreille qui maintient son attractivité auprès de jeunes actif-ves en mobilité.

Cette mixité s'opère également avec des publics extérieurs à la résidence. Toujours à Besançon l'organisation d'événements pensés à l'origine pour les seniors du quartier tels que des guinguettes et des bals musette vont progressivement être appropriés par les jeunes et devenir des moments de rencontres intergénérationnelles.

À la résidence des Oiseaux à Besançon, près de 1 000 personnes accueillies lors de guinguettes qui favorisent le lien intergénérationnel

DES RÉSIDENCES HABITAT JEUNES

APPROPRIÉES PAR TOUS-TES

Les tiers-lieux permettent une appropriation renforcée des résidences Habitat Jeunes, notamment par le sentiment de fierté que peuvent ressentir les jeunes qui y vivent.

L'ouverture du site sur le quartier, sa fréquentation par des publics extérieurs, ainsi que son identification au sein du territoire permet en effet de briser une vision parfois stigmatisante quant à la vie en FJT. Aux Hauts-de-Belleville à Paris (Île-de-France) par exemple, les jeunes mettent la main à la pâte bénévolement lors de l'organisation de brunchs le dimanche matin, et accueillent les riverain-es dans les espaces communs de la MJC par un simple « Bienvenu-e chez nous ! ».

Ce travail d'appropriation de son lieu de vie, axe fort du projet des Hauts-de-Belleville, se voit appuyé par le tiers-lieu pour faire des jeunes des habitant-es à part entière de leur quartier.

Aux Hauts de Belleville à Paris, mobilisation d'un poste d'animation pour sensibiliser les riverain-es à l'existence du tiers-lieu.

À l'inverse, l'inscription d'un tiers-lieu dans une résidence Habitat Jeunes permet de faciliter son appropriation, cette fois par le public extérieur. En effet, les tiers-lieux peinent souvent à assurer une mixité sociale parmi les publics qui le fréquentent, en raison des nombreuses barrières sociales et symboliques qu'ils peuvent parfois constituer.

L'historique, la sensibilité et le savoir-faire des acteurs Habitat Jeunes en matière d'accompagnement et d'éducation populaire permettent une réflexivité vis-à-vis de ces freins. Toujours aux Hauts-de-Belleville, une véritable stratégie a ainsi été mise en œuvre afin de s'ouvrir à l'ensemble des habitant-es du quartier (sélection du mobilier, développement de jeux pour enfants en extérieur, liens avec les écoles du quartier...).

Compléter l'accompagnement socio-éducatif en résidence

Une diversification de l'animation et de l'accompagnement social va être rendue possible par le développement d'un tiers-lieu qui, bien qu'il soit intégré à l'association dans la plupart des cas, va proposer une programmation propre.

À Saint-Dié-Des-Vosges (Grand Est) par exemple, la résidence Cap Jeunes va développer de nombreux partenariats et des animations avec des acteurs de l'alimentation et de l'économie circulaire sur le territoire, à destination des jeunes comme des habitant-es du quartier.

Accueil de paniers de légumes de producteurs locaux au sein de la structure, plantation de semis pour le quartier avec le bailleur Vosgelis, tenue d'un Repair Café régulier, disposition d'un compost utilisé par les riverain-es à l'entrée du bâtiment... L'association va progressivement se spécialiser sur ces thématiques.

Cette expertise va permettre de donner un sens particulier à l'animation qui est proposée aux jeunes. **Le travail sur l'alimentation va ainsi devenir un outil à partir duquel des ateliers et un accompagnement peuvent être travaillés.**

Cette spécialisation s'inscrit dans l'histoire longue de l'association, qui proposait un service de restauration ouvert sur l'extérieur, avant que celui-ci ne doive fermer ses portes en raison d'une baisse de fréquentation.



Barangai K2 à Poitiers © MAUJU

Partie 1

ENJEUX

UNE DYNAMIQUE

D'INSTITUTIONNALISATION À INTERROGER

Les tiers-lieux Habitat Jeunes peuvent connaître une dynamique d'institutionnalisation, qui peut questionner la fonction du dispositif et le sens qui lui est donné.

Cette dynamique d'institutionnalisation n'est pas propre aux espaces ouverts et partagés portés par les acteurs Habitat Jeunes. En effet, les premiers tiers-lieux se sont inscrits en France dans une démarche militante. Ils peuvent aujourd'hui être imprégnés d'une dimension plus servicielle ou marchande, en lien avec le développement de politiques publiques dédiées.

Le caractère davantage associatif des porteurs de tiers-lieux Habitat Jeunes, ainsi que la centralité des liens avec les partenaires pour équilibrer les modèles économiques (subventionnement ou conventionnement), peuvent renforcer les pressions visant à ramener ces derniers dans un rôle d'opérateurs de politiques publiques.

Cette tendance à l'institutionnalisation questionne une partie de l'intérêt que revêtent ces espaces pour l'accompagnement socio-éducatif des jeunes du territoire. Le sentiment de proximité ou de familiarité avec ces lieux ouverts et partagés permet aux publics les plus éloignés des professionnel·les de l'accompagnement de passer plus facilement la porte pour se retrouver à leur contact.

DES MODES DE FONCTIONNEMENT VARIÉS

Les tiers-lieux au niveau national connaissent des tendances fortes en matière de montage de projet : portés par des associations dans plus de la moitié des cas, ces dernières sont pour 70 % locataires ou occupantes des locaux.

Les tiers-lieux Habitat Jeunes s'inscrivent dans cette dynamique : le gestionnaire loue à un bailleur social son bâtiment dans la quasi-totalité des cas, au sein duquel il va développer un espace ouvert et partagé en plus de son activité de foyer. Le réseau connaît néanmoins une grande diversité de montages concernant le lien entre le FJT et la structure portant le tiers-lieu.

Ce montage peut être internalisé : à Besançon, l'action culturelle est pilotée par un salarié intégré à l'équipe socio-éducative travaillant sur le FJT. À Saint-Amand-Montrond, l'ensemble des dispositifs annexes sont portés par l'association gestionnaire du foyer, mais animés par des équipes et des financements distincts, bien qu'une transversalité entre les missions existe de fait.

Ils peuvent également être externalisés, comme à Redon où le tiers-lieu est porté par une structure distincte qui a tissé un lien fort de partenariat avec



Résidence Habitat Jeunes Escale et Habitat à Blois © DR

l'acteur Habitat Jeunes, qui pourrait être formalisé par la création d'un Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Aux Hauts-de-Belleville, l'association intègre un couple FJT - MJC, et c'est cette dernière qui porte le tiers-lieu, les équipes étant mutualisées entre les deux dispositifs.

Ces fonctionnements ne sont pas sans conséquence sur le rôle joué par le tiers-lieu dans le projet d'établissement de la structure. En effet, une intégration plus forte ou une mutualisation des équipes permet de placer le projet au cœur de l'action socio-éducative, et donc de renforcer la cohérence d'ensemble des missions menées.

À l'inverse, le portage d'un projet par une structure dédiée permet plus souvent de bénéficier de fonds complémentaires liés à certains champs de politiques publiques (financements DEFFINOV dédiés aux tiers-lieux de formation et octroyés par le Ministère du travail et l'ANCT pour le site de Redon, labellisation Espace de vie sociale par la Caf de la MJC des Hauts-de-Belleville).

Si ces financements permettent l'amorçage d'un projet ou le portage d'espaces collectifs souvent confrontés à l'absence de fonds dédiés, ils demeurent fragiles dans leur fonctionnement en raison de modèles économiques propres qui restent à travailler.

UNE SPÉCIALISATION DES ÉQUIPES À DÉVELOPPER

Les tiers-lieux au niveau national disposent majoritairement de postes dédiés à leur animation (pour 60 % d'entre eux d'un-e chargé-e de communication, 57 % d'un-e facilitateur-riche, coordinateur-riche, 50 % d'un-e chargé de programmation...). Les réseaux thématiques

développent des actions de formation et produisent des ressources visant à favoriser la montée en compétence et la spécialisation des équipes salariées.

Les acteurs Habitat Jeunes assurent en propre la gestion de ces espaces, dans la majorité des cas. En effet, les compétences en matière d'animation et d'éducation populaire peuvent être mobilisées pour faire vivre ces lieux. Les équipes salariées vont ainsi progressivement développer une expertise à l'occasion du développement du projet.

À Besançon ou à Paris par exemple, les parcours des personnes en charge de ces lieux, très liés à l'animation en structure collective ou en MJC, vont leur permettre de devenir des référent-es reconnu-es sur ces thématiques en interne ou vis-à-vis de partenaires.

À l'inverse, à Reims, Cannes ou Redon, les tiers-lieux vont être animés par des personnes issues d'autres environnements professionnels (médiation...), ce qui va influencer leur fonctionnement, notamment vis-à-vis des partenaires extérieurs. Dans ces trois cas, le recrutement de salarié-es dédié-es a été facilité par l'obtention de financements liés aux tiers-lieux, qui permettent d'abonder ces fonctions transversales.

Ces cas restants exceptionnels, **la reconnaissance du caractère particulier des compétences à mobiliser dans le cadre de la gestion et du développement des tiers-lieux, ainsi que la montée en compétence des acteurs Habitat Jeunes sur ces thématiques pourrait constituer un chantier de travail pour le réseau**, afin de se saisir plus facilement d'enjeux périphériques à l'animation du lieu (contractualisations, subventions...).

Partie 1



PROPOSITIONS

Structurer les
tiers-lieux Habitat
Jeunes

1. Outiller les acteurs Habitat Jeunes sur les différentes modalités de fonctionnement des tiers-lieux, et leurs conséquences.
2. Soutenir la professionnalisation des acteurs Habitat Jeunes en matière de tiers-lieux.



Résidence Chantebel à Redon © DR

Partie 2

Des lieux pour réinventer les modèles économiques



Partie 2

CONSTATS

Comme un grand nombre d'associations, les structures Habitat Jeunes voient une pression croissante s'exercer sur leurs modèles économiques. Cette situation est d'autant plus marquée en raison des particularités propres au cadre des foyers de jeunes travailleurs, qui constituent l'essentiel du parc géré par les acteurs du réseau.

Impact direct de la hausse des coûts de l'énergie creusant l'écart entre les charges payées et les redevances acquittées par les résident-es, difficultés à obtenir et conserver des subventions devenues essentielles pour assurer le fonctionnement des structures, fréquentation de la restauration dans la période post-covid : les modèles économiques doivent se réinventer. Les tiers-lieux y participent à leur échelle.

ASSURER DES PRODUITS ISSUS DE L'EXPLOITATION DE LA RÉSIDENCE

Le chiffre d'affaires des résidences Habitat Jeunes est diversifié. Il repose sur les redevances des résident-es (67 %), la restauration (25 %), et des produits annexes (tourisme, location de salles) (8 %).

Renforcer la part des produits d'exploitation dus à l'activité de la résidence permet de stabiliser les modèles. Cela passe principalement par un taux de remplissage important au sein du foyer, ainsi que par une fréquentation importante des activités de restauration. Plus à la marge, des activités annexes peuvent être développées.

Les tiers-lieux Habitat Jeunes, en renouvelant le regard posé sur la résidence et en drainant des publics divers, permettent d'**assurer des niveaux de fréquentation importants, notamment des activités de restauration et de gestion locative.**

De plus, la **diversification des activités permet de lisser les risques liés à des chocs extérieurs, qui menacent les équilibres globaux des résidences**, en témoigne la baisse de fréquentation des restaurants collectifs à la suite de la crise Covid.

L'association Noël-Paindavoine à Reims (Grand-Est) a développé le tiers-lieu Ilo'Co. Ce dernier, réparti sur deux résidences, propose la location de salles de travail, d'un auditorium, ainsi que d'un espace de Co-working.

L'association Noël-Paindavoine à Reims a développé un espace de Co-working de plus de 100 m² et de 49 places au sein de la résidence Noël.

Ayant bénéficié de fonds européens pour la préfiguration et la conception du tiers-lieu, la structure souhaite professionnaliser sa gestion, au travers du positionnement d'un poste dédié à l'animation et au développement du lieu, ainsi que de la création d'une plateforme de réservation en ligne.

L'objectif est à terme de pouvoir dégager des produits complémentaires liés à l'exploitation de ces espaces et de pouvoir porter tout ou partie du poste d'animation.

Ces financements permettront à la structure de diversifier ses sources de financement, ainsi que d'assurer la pérennité d'un dispositif qui renforce son rayonnement et son projet d'établissement.

Cela participe également à équilibrer l'accueil d'autres associations au sein des locaux dans des conditions négociées, qui participe à la vie collective et à l'animation à destination des jeunes (pratique du vélo, troupe de théâtre...).

ÉLARGIR LE CERCLE DES PARTENAIRES POTENTIELS

Les subventions sont nécessaires pour équilibrer les modèles. Certaines relèvent de financements socles (Etat via AGLS et Caf via PSE), pour environ 9 % des produits d'exploitation, tandis que d'autres sont octroyées par des partenaires financeurs en fonction du contexte local, pour environ 20 % des produits d'exploitation.

Dans ce contexte, parvenir à tisser des liens dans la durée avec les partenaires et diversifier les financeurs permet à la structure de disposer d'une capacité de projection à moyen terme.

Les tiers-lieux peuvent ainsi servir d'interface entre les acteurs Habitat Jeunes et des partenaires habituellement plus éloignés du monde du logement-foyer.

À Cannes (Provence-Alpes-Côte d'Azur) par exemple, les Espaces Mimont ont pu développer au fil du temps une expertise particulière en matière de médiation culturelle. Celle-ci se concrétise notamment par le développement d'un dispositif de Micro-Folie, musée numérique développé par La Vilette, ainsi que par l'accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année.

Ces résidences, qui se limitent à des durées de 12 jours, permettent à des troupes du spectacle vivant de bénéficier de la salle de spectacle et de danse afin de répéter et de monter leurs créations.

La structure bénéficie de fonds dédiés à cette activité, octroyés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la région et la ville. Ces fonds, issus de partenaires habituellement éloignés des acteurs Habitat Jeunes, permettent à la structure de diversifier ses financements, ainsi que de développer son réseau d'interlocuteur-rices potentiel-les.



FJT de Saint-Amand-Montrond © DR

DÉMARCHANDISER LES ÉCHANGES

Espaces au potentiel subversif, les tiers-lieux peuvent se distinguer par leur dimension non-marchande. D'autres modes de valorisation des biens et services peuvent ainsi être proposés (valeur d'usage, prix libres, prix symboliques, troc...).

Pour permettre cette démarchandisation, les associations doivent renouveler leur fonctionnement global. Les principaux postes de dépenses que constituent les ressources humaines et le loyer, doivent être repensés, en incluant le recours au bénévolat ainsi que la négociation de baux avantageux.

À Redon (Bretagne), la création d'un partenariat renforcé entre une association Habitat Jeunes, un tiers-lieu associatif et un organisme de formation va dans ce sens.

Partie 2

D'abord, par la mutualisation de compétences distinctes au sein des différentes structures. En rendant des services réciproques, en permettant aux personnes en formation de monter en compétence par des « travaux pratiques » auprès des jeunes des autres structures, et en insufflant une part de bénévolat dans le dispositif par un engagement des jeunes via le tiers-lieu, il va être possible de proposer un grand nombre d'animations et de renforcer l'accompagnement.

Ensuite, par la mise à disposition de locaux dans des conditions préférentielles. Cela est le cas du tiers-lieu, qui bénéficie de conditions de location avantageuses auprès de l'intercommunalité. L'organisme de formation loue de son côté des bureaux auprès de l'association Habitat Jeunes, dans des conditions là aussi négociées.

Cet échange de bonnes pratiques est amené à perdurer : dans le cadre d'un projet de développement d'une nouvelle résidence, des discussions sont en cours avec les deux autres acteurs associatifs afin de prévoir la mise à disposition de locaux au sein desquels des animations et des formations seront organisées dans l'intérêt de l'ensemble des structures, et des jeunes du territoire.



Barangai K2 à Poitiers © MAUJU

ENJEUX

UNE CAPTATION COMPLEXE DES FINANCEMENTS DÉDIÉS

Les modèles économiques des tiers-lieux prévoient une part plus ou moins importante de subventions publiques afin de parvenir à un équilibre d'exploitation.

Des partenaires ont ainsi développé des modes de financements dédiés, au niveau national au travers de l'ANCT et ses différents programmes (Fabriques de territoire, Manufactures de proximité, DEFFINOV) ou au niveau européen (financements FEDER...). Ces subventions peuvent intervenir à l'amorçage, afin de procéder aux financements nécessaires en investissement, ou dans un second temps, afin de favoriser la structuration du dispositif.

Si certains des tiers-lieux Habitat Jeunes ont pu bénéficier de ces fonds (Redon, Cannes, Reims...), ils demeurent minoritaires au sein du réseau.

3 tiers-lieux liés au réseau ont pu bénéficier de fonds dédiés (ANCT ou UE), à Cannes, Redon et Reims !

Pour parvenir à un équilibre, et en plus des fonds propres mobilisés, **il est donc souvent nécessaire de multiplier les lignes de financements auprès de partenaires divers et variés, en fonction des thématiques abordées dans le cadre de l'animation du lieu.**

Ce positionnement sur de nombreux appels à projets ou l'obtention de subventions ponctuelles auprès d'interlocuteur-rices privilégié-es est extrêmement chronophage pour les association : candidature ou rencontres préalables, bilans annuels, gestion comptable, rappel des subventions d'année en année...

Ces complexités administratives, qui existent également lorsque qu'un-e interlocuteur-riche unique va financer de manière distincte différentes activités menées au sein de la même structure, ne permettent pas aux acteurs Habitat Jeunes de bénéficier de la lisibilité nécessaire au développement de leur tiers-lieu.

UN FINANCEMENT DES FONCTIONS TRANSVERSALES À TRAVAILLER

Au sein des tiers-lieux les plus structurés, ce travail de développement et de sollicitation des financeurs est habituellement délégué à un-e chargé-e de développement ou un-e coordinateur-riche de tiers-lieu.

Ces postes transversaux, essentiels pour assurer la pérennité des dispositifs, nécessitent des financements dédiés. Les subventions liées aux tiers-lieux, évoquées précédemment, ou l'auto-financement par la structure permettent d'abonder ces fonctions qui ne sont pas directement rattachées à des missions financées par les partenaires principaux des acteurs Habitat Jeunes.

Dans les rares cas où des tiers-lieux liés au réseau ont pu bénéficier de fonds dédiés (programme Fabrique de territoire pour les Espaces Mimont à Cannes, programme Deffinov pour le tiers-lieu Le Parallèle à Redon, fonds européens pour Noël-Paindavoine à Reims), une structuration autour d'un poste de coordination a été possible.

Partie 2

Ces financements étant limités dans le temps, il est nécessaire de parvenir dans un délai assez court à la structuration d'un modèle économique plus pérenne, basé sur une part plus importante d'auto-financement (à Reims ou Cannes par exemple), ou sur une réactivité aux appels à projets et la capacité à se positionner sur des financements publics (à Redon).

S'ils jouent un rôle clé, et auraient vocation à être mobilisés davantage au sein du réseau Habitat Jeunes, **ces financements n'évacuent pas la question des modèles économiques à terme, mais permettent aux structures de s'y préparer davantage, dans un contexte général de réduction des subventions publiques.**



FJT/MJC des Hauts de Belleville à Paris © DR

PROPOSITIONS

Stabiliser
des modèles
économiques
viables

3. Sensibiliser les financeurs à l'enjeu de lisibilité et de cohérence des subventions adressées aux acteurs Habitat Jeunes porteurs de tiers-lieux.

4. Renforcer la structuration des modèles économiques des tiers-lieux Habitat Jeunes, en s'appuyant sur les subventions dédiées au secteur et le financement de postes de coordination.



Partie 3

Des lieux pour tisser de nouveaux liens



Partie 3

CONSTATS

La diversification des types d'offres destinées aux jeunes, et l'émergence d'opérateurs associatifs d'envergure nationale sur ces thématiques, demande un travail d'adaptation constant de la part des acteurs Habitat Jeunes. Cela suggère de rappeler la pertinence particulière des solutions et de l'approche portée par les membres du réseau.

Les tiers-lieux, en soulignant la diversité des actions menées, en ouvrant les résidences sur leur environnement, et en valorisant le savoir-faire en matière d'éducation populaire des associations Habitat Jeunes, peuvent être un outil pour réaffirmer la place centrale que ces dernières occupent dans la réponse à apporter aux jeunes dans tous les territoires.

DES TIERS-LIEUX HABITAT JEUNES SUPPORTS DES POLITIQUES TERRITORIALES

Les tiers-lieux Habitat Jeunes sont situés pour près d'un tiers d'entre eux en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV). Cette implantation, qui s'inscrit souvent dans une histoire longue, leur permet de servir de relais des politiques territoriales développées par les pouvoirs publics.

À Saint-Amand-Montrond, le Pôle numérique et la Maison France services ont accueilli près de 6 000 bénéficiaires en 2025.

À Saint-Amand-Montrond (Centre-Val de Loire), l'association a pu développer au fil des années un certain nombre de dispositifs. Pôle numérique, France services, service logement jeunes... la structure a bénéficié de fonds liés à la médiation numérique et à l'accès aux droits, en lien avec sa situation en géographie prioritaire.

L'identification de la structure par les services de l'État (ANCT notamment), ainsi que par les collectivités (département et région principalement) lui permet d'assumer un rôle élargi par rapport à ses missions socles d'acteur Habitat Jeunes. Elle devient en effet un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, et un support des politiques destinées aux territoires cumulant les fragilités.

La multiplication des dispositifs a permis à l'association de développer son réseau d'interlocuteurs-rices, et de disposer de ressources complémentaires, par de potentielles subventions ou la capacité de mobiliser plus facilement des partenaires institutionnels lorsque cela est nécessaire.

S'INSCRIRE DANS LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

La situation en QPV de certains acteurs Habitat Jeunes leur permet parfois de s'inscrire dans des projets de rénovation urbaine. Ces derniers visent à transformer la morphologie de quartiers prioritaires par la réhabilitation ou la démolition – reconstruction du bâti existant, ainsi qu'au travers d'une action dédiée sur les espaces publics. Des financements complémentaires sont octroyés par l'Agence nationale du renouvellement urbain (ANRU), sous condition du respect d'un cahier des charges.

Ces financements bonifiés permettent de mener à bien ces opérations, ainsi que de rehausser leurs niveaux d'exigence. Bien que les bailleurs sociaux soient les principaux interlocuteurs des pouvoirs publics, les acteurs Habitat Jeunes peuvent bénéficier de ces projets.

À Blois (Centre-Val de Loire), l'inscription du projet de réhabilitation de la résidence dans le PRU des quartiers Nord a permis un travail sur la valorisation des espaces communs, habituellement mal financés par les prêts et subventions liés au logement social. La création d'un espace généreux ouvert sur l'extérieur (hall d'accueil, terrasse...) a constitué une étape centrale dans le décloisonnement de la structure vis-à-vis de son quartier.

Au niveau des espaces publics, un potager partagé au pied de la résidence a été créé dans le cadre du programme Quartiers fertiles porté par l'ANRU. En lien avec des associations locales, ce dispositif vise à sensibiliser les habitant-es du quartier à l'alimentation et à faciliter l'insertion professionnelle.



FJT de Saint-Amand-Montrond © DR

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales (régions, départements, EPCI, communes) constituent des financeurs et partenaires essentiels des acteurs Habitat Jeunes. Leur soutien est nécessaire au bon fonctionnement des structures.

Dans un contexte de réduction des subventions et de concurrence accrue sur l'offre de logements à destination des jeunes, **les tiers-lieux peuvent permettre aux membres du réseau de renouveler le regard porté par les collectivités sur leurs dispositifs, et de diversifier les interlocuteur-rices au sein des administrations territoriales.**

À Poitiers (Nouvelle Aquitaine), l'ouverture de la résidence sur son environnement au tournant des années 2010 lui a permis d'être à nouveau identifié par la municipalité. Au sein du quartier prioritaire des Couronneries, l'émergence d'un acteur associatif prompt à mener des projets bénéficiant à l'ensemble du secteur en a fait un partenaire privilégié pour la mairie.

Un soutien a pu être apporté de diverses manières : octroi de subventions, accompagnement de la structure dans le projet de renouvellement urbain du quartier et la nécessaire démolition - reconstruction du foyer historique, aide au développement d'une Yourte s'inscrivant là aussi dans la dynamique de transformation du quartier, et qui constitue aujourd'hui le tiers-lieu porté par la structure.

Ce lien avec la ville a également permis à l'association Habitat Jeunes d'aborder de nouvelles thématiques, portées politiquement au niveau municipal. Parmi celles-ci, la place des femmes dans l'espace public a pu faire l'objet d'un travail particulier.

Partie 3

NOUER DES LIENS FORTS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

Les tiers-lieux Habitat Jeunes vont souvent constituer un outil à disposition des associations du territoire, à partir duquel elles pourront mener à bien leurs missions et s'ouvrir à de nouveaux publics.

La mise à disposition de salles de travail, parfois dans des conditions avantageuses, ou la possibilité de bénéficier de lieux d'exposition, de salles de spectacle ou d'espaces pour organiser des événements collectifs, placent les résidences Habitat Jeunes au cœur des engagements associatifs locaux.

À Cannes, cela se traduit par une appropriation des espaces par des associations partenaires (Cannes Jeunesse, Parcours de Femmes...), avec lesquelles des liens de travail pourront être créés sur le long terme. À Besançon, la salle de cinéma ou les espaces de concert et d'exposition vont permettre aux associations culturelles ou de défense des droits humains de porter leurs actions à la connaissance d'un public élargi.

À Cannes, 17 associations adhèrent aux Espaces Mimont et y mènent leurs activités.

Ces liens de travail constituent des ressources non négligeables pour les acteurs Habitat Jeunes. Les échanges de bons procédés entre les structures leur permettent en effet de **renforcer l'accompagnement socio-éducatif, par exemple par l'organisation d'événements dédiés ou la tenue de permanences spécialisées** par ces partenaires.

Cela permet également de pouvoir **rencontrer des nouveaux-elles interlocuteur-rices spécialisé-es sur d'autres thématiques**, facilitant les orientations des publics lorsque cela est nécessaire.



Résidences Noël et Paindavoine à Reims © DR

ENJEUX

MONTRER LES ACTEURS HABITAT JEUNES

SOUS UN AUTRE JOUR

Les associations Habitat Jeunes bénéficient de partenaires récurrents : l'État via ses services déconcentrés, les Caf, ou encore les Conseil départementaux. Ces partenariats se structurent autour de financements qui constituent un socle pour les modèles économiques des structures : l'AGLS, la PSE ou les conventionnements en lien avec la protection de l'enfance.

Ces acteurs développent par ailleurs des financements dédiés à l'animation d'espaces communs : les financements tiers-lieux octroyés par l'ANCT (programmes Fabriques de territoire, Manufactures de proximité, ou DEFFINOV), ainsi que les financements Espaces de vie sociale (EVS) de la Caf.

Bien que les acteurs Habitat Jeunes soient théoriquement éligibles à ces subventions, ils en bénéficient peu à ce jour, et les tiers-lieux qu'ils portent équilibrent souvent leurs modèles par d'autres types de financements, ou par l'abondement en propre des structures.

Parvenir à valoriser l'action d'animation d'espaces ouverts et partagés menée par les acteurs Habitat Jeunes auprès de leurs partenaires habituels permettrait de renforcer les liens de travail existants et d'adopter une logique plus intégrée des financements fléchés vers les structures.

Ces subventions, par leur calibrage, couvrent également des postes aujourd'hui mal financés de coordination, qui s'inscrivent dans la transversalité et sont essentiels au bon fonctionnement et la pérennité des tiers-lieux.

Les dispositifs Habitat Jeunes qui ont bénéficié de ces fonds (Le Parallèle à Redon ou les Espaces Mimont à Cannes pour les financements ANCT, les Hauts de Belleville à Paris pour les financements EVS) ont ainsi pu passer une étape importante dans la structuration de leurs actions.

DES TIERS-LIEUX COMME LES AUTRES ?

Les tiers-lieux au niveau national bénéficient d'une structuration en réseau articulée autour d'une tête de réseau nationale (Association nationale des Tiers-lieux), et de réseaux régionaux, qui prennent souvent la forme de collectifs ou de coopératives.

Ces réseaux visent à favoriser la montée en compétence et la circulation de l'information parmi les porteurs de tiers-lieux (formation, centre de ressources, observatoire, cartographie...), ainsi qu'à formuler un plaidoyer national.

Les tiers-lieux portés par des acteurs Habitat Jeunes demeurent aux marges de ces réseaux. Une meilleure intégration et reconnaissance des actions menées au sein du mouvement, et l'identification de pistes de travail partagées viendraient enrichir les deux écosystèmes.

Un travail visant la **professionnalisation des acteurs Habitat Jeunes concernés** pourrait être mené, au travers de la circulation d'outils et du fait de bénéficier d'une expertise propre à ces dispositifs.

De plus, les tiers-lieux Habitat Jeunes pourraient faire valoir la pertinence particulière de leurs dispositifs ainsi que leurs spécificités, afin d'identifier leurs besoins propres et d'**ouvrir les perspectives de l'écosystème des tiers-lieux sur de nouveaux publics et de nouvelles approches.**

Partie 3

PROPOSITIONS



Faire du réseau
un interlocuteur
sur la question
Tiers-lieux

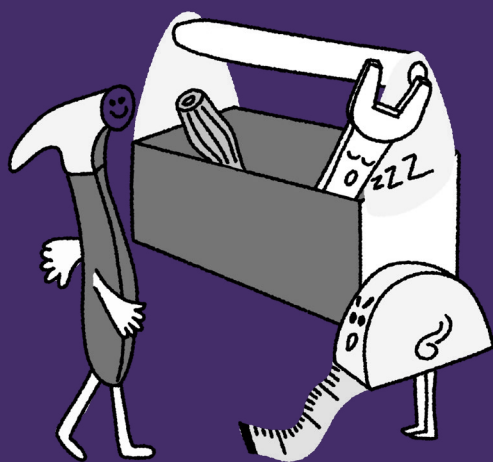
5. Valoriser le portage de tiers-lieux par des acteurs Habitat Jeunes comme une activité à part entière auprès des partenaires, en menant un travail de plaidoyer dédié.

6. Mener un travail de rapprochement avec les réseaux nationaux et régionaux de tiers-lieux.



Résidence Les Oiseaux à Besançon © DR

ANNEXE



Synthèse des propositions

Structurer les
tiers-lieux
Habitat Jeunes

1. Outiller les acteurs Habitat Jeunes sur les différentes modalités de fonctionnement des tiers-lieux, et leurs conséquences.

2. Soutenir la professionnalisation des acteurs Habitat Jeunes en matière de tiers-lieux.

Stabiliser
des modèles
économiques
viables

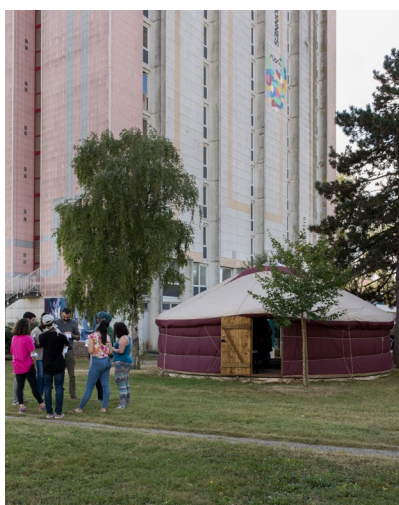
3. Sensibiliser les financeurs à l'enjeu de lisibilité et de cohérence des subventions adressées aux acteurs Habitat Jeunes porteurs de tiers-lieux.

4. Renforcer la structuration des modèles économiques des tiers-lieux Habitat Jeunes, en s'appuyant sur les subventions dédiées au secteur et le financement de postes de coordination.

Faire du réseau
un interlocuteur
sur la question
tiers-lieux

5. Valoriser le portage de tiers-lieux par des acteurs Habitat Jeunes comme une activité à part entière auprès des partenaires, en menant un travail de plaidoyer dédié.

6. Mener un travail de rapprochement avec les réseaux nationaux et régionaux de tiers-lieux.



Liste des fiches

FICHE FINANCEMENT

- **Recensement des financements des acteurs Habitat Jeunes porteurs de Tiers-lieux**

FICHES EXPERIENCES

- **Le tiers-lieu comme méthode de travail**
MJC/FJT les Hauts de Belleville à Paris
- **La culture au coeur d'un projet d'ouverture**
Habitat Jeunes Besançon
- **Un lieu-ressources mobilisé pour la cohésion territoriale**
FJT de Saint-Amand-Montrond
- **Articuler des offres diversifiées**
Association Escale et Habitat à Blois
- **Faire vivre un tiers-lieu immatériel**
MAPAR résidences Habitat Jeunes à Redon
- **Démultiplier les espaces utiles au service de la jeunesse**
Association Noël-Paindavoine à Reims
- **Des tiers-lieux pour se renouveler**
Barangaï K2 à Poitiers
- **Aller vers les jeunes... et les partenaires extérieurs**
Résidence cap jeunes à Saint-Dié-des-Vosges
- **Une ouverture au service d'un nouveau projet d'établissement**
Résidence Clairvivre à Saint-Étienne
- **Un lieu référence au service de son territoire**
Espaces Mimont à Cannes

Vous n'avez plus qu'à vous lancer !

N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail : unhaj@unhaj.org

Nous pourrions vous mettre en lien avec des tiers-lieux existants et vous apporter un soutien pour l'élaboration du projet.

Soutenu par



Soutenu par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle
CS 60019 – 94307 Vincennes Cedex

01 41 74 81 00

www.habitatjeunes.org

